

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 21 MAI 2026



ID : 071-217104454-20260518-DEC_19_2026-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 19-2026

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARQUET DES SALLES DE DANSES DE TEMPS DANSES
ET COMPAGNIE (BÂTIMENT DE L'ORANGE BLEUE)

MARCHÉ N°261 510 – EURL BRESSE SOLS RÉNOVATION

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le cadre de l'opération de rénovation du parquet des salles de dances mises à disposition de l'association "Temps Dances et Compagnie", situées Allée Thirode, la collectivité a lancé un marché de travaux,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu l'offre proposée par la société BRESSE SOLS RÉNOVATION,

D E C I D E :

Article 1er : Est acceptée la signature du marché concernant la rénovation du parquet des salles de dances "Temps Dances et Compagnie", entre la ville de Saint-Marcel et la société BRESSE SOLS RÉNOVATION sise 44, route de Franche-Comté – 71580 BAUREPAIRE-EN-BRESSE, représentée par Monsieur GENIEUX Jean-Christophe, Gérant.

Article 2 : Le montant de l'offre retenue s'élève à 6 570,00 € HT, soit 7 884,00 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 18 mai 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

